

## **Ombudsman des banques suisses compétent pour clients PostFinance**

Le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) a répondu favorablement à la demande d'adhésion de PostFinance lors de sa séance du 19 mai 2016. En adhérant à l'ASB, le prestataire de services financiers rejoint également l'institution de l'Ombudsman des banques suisses. A partir du 1er juin 2016, les clients de PostFinance sont invités à adresser leurs requêtes directement à l'Ombudsman qui se réjouit de répondre tant aux demandes d'information qu'aux requêtes de médiation (voir *Requêtes*).